

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]**

Version 4.0

Date d'impression 15.10.2020

Date de révision 27.04.2017

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société : Brenntag Schweizerhall AG  
Elsässerstrasse 231  
CH 4002 Basel

Téléphone : +41 (0)58 344 80 00

Téléfax : +41 (0)58 344 82 08

Adresse e-mail : doku@brenntag.ch

Personne responsable/émettrice : Abteilung Produktsicherheit

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique  
CH-8032 ZÜRICH  
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro de cas d'urgence national: 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	---	H314
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	---	H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	---	H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Effets néfastes les plus importants**

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 H314 H410  
 Peut être corrosif pour les métaux.  
 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Généralités : P101 P102  
 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention : P273 P280  
 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

## AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]

Intervention	:	P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Elimination	:	P501: Le contenu / récipient doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

### 2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>Polymère de N-Méthylméthanamine</b>			
No.-CAS : 25988-97-0	>= 12,5 - < 20	Acute Tox.4 Aquatic Acute1 Aquatic Chronic1	H302 H400 H410
<b>acide nitrilotriméthylentriphosphonique</b>			
No.-CAS : 6419-19-8	>= 7 - < 10	Met. Corr.1 Eye Irrit.2	H290 H319
No.-CE : 229-146-5			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

## AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]

En cas d'inhalation	: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
--	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Conseils supplémentaires	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]**

d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection respiratoire.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols, prévenir les autorités.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]**

souillé.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Classe de feu : incombustible
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Classe de stockage (Allemagne) : 8B Matières dangereuses corrosives, non-combustibles

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

- Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*

- Conseils : En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.  
En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]***Protection des mains*

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

*Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité ou écran de protection permettant une protection complète des yeux.

*Protection de la peau et du corps*

Conseils : Vêtements étanches  
Tablier résistant aux produits chimiques

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
En cas d'infiltration dans les sols, prévenir les autorités.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: liquide
Couleur	: bleu
Odeur	: donnée non disponible
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 0 - 2
Point de congélation	: donnée non disponible
Point d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: donnée non disponible

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]**

Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: 1,07 - 1,11 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Explosibilité	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

Pas de données supplémentaires disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas d'information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Pas d'information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Pas d'information disponible.



**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]****10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Données pour le produit****Toxicité aiguë****Oral(e)**

Estimation de la toxicité aiguë : > 2000 mg/kg ) (Méthode de calcul)

**Inhalation**

donnée non disponible

**Dermale**

donnée non disponible

**Irritation****Peau**

donnée non disponible

**Yeux**

donnée non disponible

**Sensibilisation**

donnée non disponible

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : donnée non disponible

Mutagénicité : donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

**Toxicité pour un organe cible spécifique**

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]****Exposition unique**

donnée non disponible

**Exposition répétée**

donnée non disponible

**Autres propriétés toxiques****Toxicité à dose répétée**

donnée non disponible

**Danger par aspiration**

donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Autres informations toxicologiques : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

**Composant:** Polymère de N-Méthylméthanamine No.-CAS 25988-97-0

**Toxicité aiguë****Oral(e)**

donnée non disponible

**Inhalation**

donnée non disponible

**Dermale**

donnée non disponible

**Irritation****Peau**

Résultat : donnée non disponible

**Yeux**

Résultat : donnée non disponible

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]****Sensibilisation**

Résultat : donnée non disponible

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : donnée non disponible  
Mutagénicité : donnée non disponible  
Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Remarque : donnée non disponible

**Exposition répétée**

Remarque : donnée non disponible

**Autres propriétés toxiques****Danger par aspiration**

donnée non disponible,

**Composant: acide nitrilotriméthylentriphosphonique No.-CAS 6419-19-8****Toxicité aiguë****Oral(e)**

DL50 oral : &gt; 2000 mg/kg (Rat)

**Inhalation**

donnée non disponible

**Dermale**

DL50 dermal : &gt; 5000 mg/kg (Lapin)

**Irritation****Peau**

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]**

Résultat : donnée non disponible

**Yeux**

Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation**

Résultat : Aucun effet de sensibilisation connu.

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : donnée non disponible  
Mutagénicité : donnée non disponible  
Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Exposition répétée**

Remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Autres propriétés toxiques****Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Composant:** Polymère de N-Méthylméthanamine **No.-CAS** 25988-97-0

**Toxicité aiguë****Poisson**

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]**

CL50 : 0,077 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)  
(OCDE ligne directrice 203)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

CE50 : 0,084 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h) (OCDE  
Ligne directrice 202)

**algue**

CE50b : 0,09 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes); 72 h)  
(Inhibition de la croissance; OCDE Ligne directrice 201)

**Bactérie**

: 168 mg/l (boues activées; 3 h) (Inhibition de la respiration; OCDE  
Ligne directrice 209)

<b>Composant:</b>	<b>acide nitrilotriméthylenetriphosphonique</b>	<b>No.-CAS 6419-19-8</b>
-------------------	---	--------------------------

**Toxicité aiguë**
**Poisson**

: donnée non disponible

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

CE50 : 297 mg/l (Daphnia (Daphnie))

**algue**

: donnée non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>Composant:</b>	<b>Polymère de N-Méthylméthanamine</b>	<b>No.-CAS 25988-97-0</b>
-------------------	--	---------------------------

**Persistance et dégradabilité**
**Persistance**

Résultat : donnée non disponible

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]****Biodégradabilité**

Résultat : (Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE Ligne directrice 301 B)Difficilement biodégradable.Essai de Sturm modifié

**Composant: acide nitrilotriméthylentriphosphonique No.-CAS 6419-19-8**

**Persistence et dégradabilité****Persistence**

Résultat : donnée non disponible

**Biodégradabilité**

Résultat : donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Composant: Polymère de N-Méthylméthanamine No.-CAS 25988-97-0**

**Bioaccumulation**

Résultat : donnée non disponible

**Composant: acide nitrilotriméthylentriphosphonique No.-CAS 6419-19-8**

**Bioaccumulation**

Résultat : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Composant: Polymère de N-Méthylméthanamine No.-CAS 25988-97-0**

**Mobilité**

Sol : immobile

**Composant: acide nitrilotriméthylentriphosphonique No.-CAS 6419-19-8**

**Mobilité**

: donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Composant: Polymère de N-Méthylméthanamine No.-CAS 25988-97-0**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]**

Résultat : donnée non disponible

**Composant:** acide nitrilotriméthylentriphosphonique No.-CAS 6419-19-8

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : donnée non disponible

**12.6. Autres effets néfastes****Données pour le produit****Information écologique supplémentaire**

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

**Composant:** Polymère de N-Méthylméthanamine No.-CAS 25988-97-0

**Information écologique supplémentaire**

Résultat : donnée non disponible

**Composant:** acide nitrilotriméthylentriphosphonique No.-CAS 6419-19-8

**Information écologique supplémentaire**

Résultat : donnée non disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]****RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

3265

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADR</b>	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Polymère de N-Méthylméthanamine, acide nitrilotriméthylenetriphosphonique)
<b>RID</b>	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Polymère de N-Méthylméthanamine, acide nitrilotriméthylenetriphosphonique)
<b>IMDG</b>	: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (Dimethylamine-epichlorohydrin polymer, Nitrilotriméthylenetris(phosphonic acid))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR-Classe (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)	: 8 8; C3; 80; (E)
RID-Classe (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)	: 8 8; C3; 80
IMDG-Classe (Étiquettes; No EMS)	: 8 8; F-A, S-B

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR	: III
RID	: III
IMDG	: III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR	: oui
Dangereux pour l'environnement selon RID	: oui
Polluant marin selon le code IMDG	: oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**



**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]****Données pour le produit**

Autres réglementations	:	Restrictions professionnelles : Selon la directive 92/85/CEE concernant la sécurité et la santé des employées enceintes au travail et la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail
CPID	:	219110-40
CHZB/CHZN	:	CHZB1338
Seuils quantitatifs OPAM	:	2.000 kg (2015 déterminé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)

<b>Composant:</b>	<b>Polymère de N-Méthylméthanamine</b>	<b>No.-CAS 25988-97-0</b>
-------------------	--	---------------------------

EU. Réglementation No : ; Classée un polymère  
1451/2007 [Biocides],  
annexe I, JO L325)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

donnée non disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes**

<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]**

<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante

**Information supplémentaire**

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	<p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.</p> <p>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.</p> <p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement</p>

**AQUA-NET PASA-HIVER SUPER S30 [CHZ]**

désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.